

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022



Préamb	ule	3
I - Le co	ntexte institutionnel économique et social de la Commune	4
II - Le ca A.	adre de l'élaboration du budget 2022 Les grands principes budgétaires	5 5
B.	Les principales mesures de la loi de finances 2022 pour les collectivités territoriales	5
1.	La réforme de la taxe d'habitation	5
2.	La réforme des indicateurs financiers	6
3.	La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux	6
4.	Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	6
5.	Le FPIC	6
6. C.	Autres dispositions : automatisation de la gestion du FCTVALe Contexte budgétaire et financier local	
1.	Sur le plan budgétaire	8
2.	Sur le plan fiscal	8
III - Les A.	Orientations budgétaires 2022Les priorités des budgets	
B.	Budget général	11
1.	Les dépenses réelles de fonctionnement	11
2.	Les recettes réelles de fonctionnement	18
3.	Les dépenses d'Investissement	22
4. C.	Les recettes d'InvestissementLe programme pluriannuel d'investissement	
D.	Budget annexe cellules commerciales Le Verdon	31
Annexe	1 – Quelques chiffres clés	33

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Dans les communes de plus de 3500 habitants ce DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédent le vote du budget.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de la stratégie financière et fiscale.

Cette année, la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine doit pour la première fois répondre formellement à cette obligation.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit présenter :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolutions retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature...
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

I - Le contexte institutionnel économique et social de la Commune

Située à 25 kms du centre-ville de Nantes, la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, dont la population est estimée à 3535 habitants en 2022, connaît une croissance démographique importante (environ 2% par an).

Cette croissance démographique est accompagnée d'un développement urbain qui se matérialise de la façon suivante :

- La création de logements neufs dans l'enveloppe urbaine notamment dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée qui s'est développée au nord de la Commune,
- La densification de l'habitat et la rénovation de logements en centre-bourg,

La Commune dispose des équipements structurants suivants :

- un complexe sportif comptant une salle de sport, une halle sportive, deux terrains de football, deux terrains de tennis extérieurs et un city stade,
- un ensemble de trois salles polyvalentes dont l'une accueille actuellement une bibliothèque,
- un théâtre ayant fait l'objet d'une rénovation importante en 2016,
- une école publique et une école privée accueillant au total quelques 480 élèves,
- un restaurant scolaire,
- un centre culturel et de loisirs hébergeant l'accueil périscolaire et de loisirs ainsi qu'une haltegarderie,
- une maison de santé intercommunale,
- deux stations d'épuration dont une principale entièrement réhabilitée en 2018 et pouvant traiter des eaux usées jusqu'à 2600 équivalent habitants,

La Commune compte 93 km de voirie sur une superficie totale de 50.16 km².

D'un point de vue commercial, sont présents en centre-bourg :

- 13 commerces dont 2 boulangeries, 1 boucherie, 1 superette, 1 magasin de vêtement, 2 coiffeurs, 2 banques,
- 1 restaurant bar et 1 bar-tabac-presse,
- 1 pharmacie.

Un EPHAD géré par une association est également présent sur le territoire.

La Commune travaille actuellement sur un projet de réaménagement de son centre-bourg et plus particulièrement de sa place Verdon en lien avec les commerçants.

Il est également prévu à court et moyen terme :

- La construction en 2022 d'un terrain de football synthétique,
- La construction d'une médiathèque et d'un multi-accueil en centre-bourg,

La Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est membre de la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu qui regroupe **10 communes** et **50 000 habitants** au cœur du triangle La Roche-sur-Yon, Nantes, Cholet.

II - Le cadre de l'élaboration du budget 2022

A. Les grands principes budgétaires

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

- 1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril
- 2. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.
- 3. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 4. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

B. Les principales mesures de la loi de finances 2022 pour les collectivités territoriales

Pour bâtir l'équilibre de la loi de finances, le gouvernement a pris en compte les éléments suivants :

- Croissance prévisionnelle du PIB: + 4 %
- Inflation prévisionnelle hors tabac : + 1,5 %
- Inflation hors tabac révisée 2021 : + 1,4 %
- Déficit public : 5 % du PIB en 2022 (8.2 % en 2021).

Le déploiement du Plan France Relance, bâti autour du triptyque Transition écologique – Compétitivité des entreprises – Cohésion des territoires, se poursuit en 2022.

Concernant les collectivités, les mesures de loi de finances pour 2022 sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production mis en place par les Lois de Finances des deux années passées.

Parmi les principales mesures à retenir, ce budget prévoit :

- la compensation intégrale pendant dix ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- une réforme *a minima* des indicateurs financiers,
- l'autorisation d'une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité des gestionnaires publics.

1. La réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert;

les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation;

pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

2. La réforme des indicateurs financiers

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intègrera progressivement les nouveaux critères.

3. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2.

C'est ainsi qu'en 2021, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 0,2%.

Pour 2022, compte tenu du contexte de reprise économique, la revalorisation est + 3.4%.

4. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

La stabilité de l'enveloppe DGF est, une fois encore préservée à hauteur de 26,8 Md€ :

- o 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal,
- o 8,5 pour les départements,

contre 26,758 milliards d'euros en 2021, soit une progression de 39,7 millions (+0,15 %).

Cependant, des réallocations internes auront lieu au profit des communes bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront en 2022, chacune de 95 millions d'euros.

5. Le FPIC

Le montant du Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal est figé à 1 Md€ comme depuis 2016.

Depuis 2020, la garantie de droit commun s'applique : si un ensemble intercommunal n'est plus éligible, il percevra une garantie non renouvelable de 50% du montant perçu l'année précédente.

6. Autres dispositions: automatisation de la gestion du FCTVA

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier

spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

C. Le Contexte budgétaire et financier local

1. Sur le plan budgétaire

Le budget primitif 2022 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine doit être voté le mardi 29 mars 2022 dans un contexte où la crise sanitaire perdure depuis mars 2020.

Avec son passage à plus de 3500 habitants en 2021, la Commune a décidé de se soumettre de manière anticipée à la nomenclature comptable M57 développée (en lieu et place de la M14 développée)

La commune compte 2 budgets différents :

- <u>Budget général</u> qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs, activités périscolaires,...) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).
- Budget annexe cellules commerciales Le Verdon.

Le budget annexe d'assainissement collectif a été transféré à la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu au 01^{ier} janvier 2022 avec le transfert de la compétence assainissement collectif à la même date.

2. Sur le plan fiscal

a. Les taux de fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité n'ont pas été revalorisés depuis 2015 où ils ont été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 21.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 43.94 %

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert à la commune, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La mise en œuvre de cette réforme fiscale entraine donc une modification des modalités de vote des taux d'imposition depuis 2021.

Par ailleurs, à compter de 2021, la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels est réduite de moitié. Une compensation est assurée par l'Etat.

En 2021, la municipalité a décidé de ne pas revaloriser les taux et les fixer en maintenant le taux de référence :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.66 % (cumul part communale et part départementale)

Taxe foncière sur le non bâti: 43.94 %.

b. La taxe d'aménagement

En 2017, Terres de Montaigu a décidé que la Taxe d'Aménagement (TA) perçue par les communes membres sur les projets à vocation économique et touristique soit reversée à la communauté de communes, pour financer des projets de développement économique.

c. Solidarité fiscale

En décembre 2019, les communes membres de Terres de Montaigu ont adopté un nouveau système de solidarité fiscale. Chaque commune alimente un fonds correspondant à 50 % de la croissance de la

taxe foncière sur les bâtiments situés en zone économique, soit 416 661 € pour 2021. Ce fonds est ensuite reversé à chaque commune selon des critères de population, d'éloignement et de richesse. Collecté par Terres de Montaigu, le fonds est reversé aux communes par majoration de la part de FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) lui revenant.

Pour 2021, l'ensemble intercommunal « Terres de Montaigu », était bénéficiaire net du FPIC pour un montant total de 1 333 696 € (contre 1 301 208 € en 2020) réparti en « part communauté de communes » pour 135 557 € et « part communes membres » pour 1 198 139 €, dont 416 661 € au titre de la solidarité.

d. Fonds de concours

Adopté en septembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, le fonds de concours intercommunal Plan de relance institué par la Communauté de Communes Terres de Montaigu, pour 2020-2023 est maintenu. Doté d'une enveloppe de 5 000 000 €, soit 500 000 € pour chaque commune du territoire, ce soutien vise à accompagner les communes dans le financement de leurs projets d'assainissement. A ce jour, 2 875 000 € ont été alloués à 9 communes pour soutenir 14 projets, soit un volume d'investissement de 11 056 000 €.

La Commune bénéficie d'une enveloppe de $500\,000$ euros de fonds de concours intercommunal sur la période 2020-2023, répartie de la manière suivante :

- 250 000 euros pour les travaux de la rue du bocage,
- 125 000 euros pour les travaux de terrains synthétique,
- 125 000 euros pour les travaux du multi-accueil.

III - Les Orientations budgétaires 2022

A. Les priorités des budgets

Les projets de budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maitriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au seul financement des grands projets du mandat : terrain de football synthétique, aménagement de la place Verdon, multi-accueil et médiathèque.

Les budgets se basent sur :

- une hypothèse prudente de stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- un maintien des taux de taxes locales,
- la reprise des résultats 2021 suivants:
 - Pour le Budget Général
 - 474 654,11 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 564 407,48 euros d'excédent d'investissement,
 - Pour le Budget Annexe d'Assainissement Collectif
 - 139 240,70 euros d'excédent de fonctionnement inscrits en excédent de fonctionnement au budget général,
 - 243 846,33 euros d'excédent d'investissement inscrits en excédent d'investissement au budget général,

Ces inscriptions au budget général sont réalisées dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 01 ier janvier 2022 (étant précisé que la moitié de ces excédents est ensuite reversée à la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu)

- Pour le Budget Annexe Cellules Commerciales Le Verdon
 - 9 781,51 euros d'excédent de fonctionnement reporté,
 - 37 085,09 euros d'excédent d'investissement reporté

B. Budget général

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

	DEPENSES					
Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022		
011	Charges à caractère général	657 100,00	566 530,82	622 200,00		
012	Charges de personnel et frais					
012	assimilés	908 000,00	876 495,18	921 000,00		
014	Atténuations de produits	8 350,00	5 208,00	8 350,00		
65	Autres charges de gestion courante	399 000,00	361 660,88	515 700,00		
66	Charges financières	30 000,00	29 627,45	25 979,36		
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	265,00	6 500,00		
68	Dotation provisions semi-budgétaire	10 000,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Opérations d'ordre entre section	46 000,00	79 275,92	80 000,00		
Total des d	Total des dépenses de fonctionnement 2 069 950,00 1 919 063,25 2 184 729,30					

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 486 250,00 748 819,32 414 661,34
--

a. Les charges à caractère général

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	657 100,00	566 530,82	622 200,00

L'existant

Concernant les charges à caractère général, une enveloppe initiale de 515 000 euros a été votée au budget primitif 2021 et augmentée de 142 100 euros par décisions modificatives au cours de l'année soit un prévisionnel de 657 100 euros pour 2021,

Le réalisé est finalement de 566 530.82 euros soit une différence entre le prévu (réajusté) et le réalisé de 86 323.95 euros.

Proposition pour 2022

Il est proposé pour 2022, une enveloppe de 622 200 (soit +9.8% par rapport au réalisé 2021) prenant en compte :

- <u>Une hausse des dépenses liées :</u>
 - <u>A l'énergie électrique (+ 40%)</u>: 97 000 € proposés en 2022 pour 68 000 euros consommés en 2021. Une réflexion est menée avec le SyDEV pour réaliser des économies d'énergie électrique sur l'éclairage public,
 - o à l'entretien :
 - **des bâtiments**: 21 300 euros (18 100 euros en 2021)
 - **des terrains (espaces verts et terrain de football) :** 49 500 euros dont 7 500 euros d'éco-pâturage (41 400 euros en 2021).
 - **Du matériel**: 23 200 euros (29 000 euros en 2021)
- <u>Une stabilisation des dépenses liées au fonctionnement du service</u> (habillement, fourniture administrative (7250 euros)
- <u>Une stabilisation des dépenses liées :</u>
 - o **aux fournitures d'entretien, de petits équipements et de voirie -** 89 700 euros dont :
 - 69 000 euros dédiés à l'entretien courant (65 000 en 2021)
 - 22 700 euros dédiés à des travaux d'investissement en régie)
 - à l'entretien :
 - de la voirie et des réseaux : 105 000 euros (152 400 euros 2021 dont 40 000 de dépenses de débroussaillage exceptionnnelles ou reportées de 2020 à 2021)
 - o à la maintenance des bâtiments 18 5000 euros (18 200 en 2021)
 - o aux assurance à hauteur de 17 000 euros,
 - o **à la communication,** y compris celle relative à la programmation de l'acte 2, à hauteur de 10 500 euros (9 600 euros en 2021)
 - o à la saison culturelle_à hauteur de 20 0000 euros correspondant au budget alloué avant la crise du COVID 19 et se décomposant ainsi qu'il suit :
 - spectacle 12 000 euros correspondant au cachet de 4 spectacles,
 - communication 1500 euros pour la conception et l'impression du programme (inclus dans les 10 500 euros de communication précédemment exposés),
 - régisseur 1200 euros pour 4 prestations,
 - location de matériel 2400 euros pour 4 spectacles,
 - accueil des artistes 2400 euros pour 4 spectacles (hôtel, taxi, restauration)
 - divers 500 euros
- des dépenses plus ponctuelles d'impression et d'acquisition de goodies liés au changement de charte graphique sont prévues à hauteur de 3500 euros.

b. Les charges de personnel

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
012	Charges de personnel et frais			
012	assimilés	908 000,00	876 495,18	921 000,00

CA 2021

Au 31 décembre 2021, la Commune compte :

- 21 agents titulaires (15.99 ETP),
- 9 agents contractuels (6.15 ETP),
- 2 agents intérimaires ayant vocation à être intégrés dans la collectivité (2 ETP)

Les effectifs sont composés de 19 femmes et 13 hommes.

	Agents t	itulaires	Agents con	tractuels	то	ΓAL
	Nombre	ЕТР	Nombre	ЕТР	Nombre	ETP
Homme	8	7.13	5	3.91	13	11.04
Femmes	13	8.85	4	2.24	17	10.10
TOTAL	21	15.98	9	6.15	30	22.13

Au sein du Service Administratif et de la Poste :

- 7 agents titulaires (6.41ETP) dont trois en congés avant mutation ou mise en disponibilité (5 femmes / 2 hommes),
- 1 agent contractuel (1 ETP) (1 femme),
- 2 agents mis à disposition par le CDG85 (2 femmes)

Cette année 2021 a été marquée par le départ de quatre agents des services administratifs titulaires.

Ces départs ont nécessité :

- le recrutement d'un agent d'accueil,
- le recours au service de mission temporaire pour la mise à disposition de deux agents pour des missions de ressources humaines et d'administration générale et de finances-comptabilité.

Au sein du Service Technique:

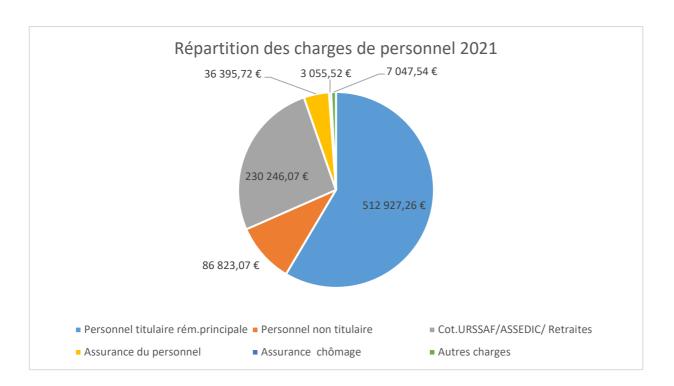
- 8 agents titulaires (7.41 ETP) (3 femmes, 5 hommes)
- 3 agents contractuels (3ETP) (3 hommes)
- Recours en 2021 à environ 590 heures de REEL pour l'entretien courant du cimetière et des voiries (235 H) et le débroussaillage lié au déploiement de la fibre optique

Au sein des services techniques, le départ de trois agents titulaires ou stagiaire ont nécessité le recrutement de trois agents des services techniques contractuels qui ont vocation à être nommés (stagiairisés) en 2022.

Au sein du service scolaire et périscolaire :

- 6 agents titulaires (2.16 ETP) (5 femmes, 1 homme)
- 5 agents contractuels (2.15 ETP) (3 femmes, 2 hommes)

Au sein du service de restauration scolaire, un agent supplémentaire a été recruté à hauteur de 0.12 ETP à compter de septembre 2022 pour permettre à la coordinatrice de la surveillance sur le temps de pause méridienne de reprendre pleinement son rôle de coordination



Evolution des charges de personnel	2019	2020	2021
Total des charges de personnel	801 198,90 €	855 198,59 €	876 495,18 €
Part des charges de personnel sur les dépenses de			
fonctionnement	48,03%	48,62%	47,64%

Proposition pour 2022

Pour 2022, il est proposé le budget suivant :

Service Administratif:

- Augmentation de 1.2% ETP dédiés pleinement au service administratif en place soit 7 agents correspondant à 7 ETP (5.8 ETP en 2021) avec l'objectif que ce service soit composé :
 - D'une direction générale (poste existant 1 ETP)
 - o D'un agent RH (poste existant 1 ETP)
 - o D'un agent comptable (poste existant 1 ETP),
 - o D'un agent en charge de l'urbanisme (poste existant 1 ETP)
 - o D'un agent d'accueil (poste existant 1 ETP crée occupé jusqu'à présent à 95%)
 - D'un agent en charge de la culture, de la communication et du service à la population (Intégration au service administratif par voie de mutation interne à compter de janvier d'un agent d'animation dont le poste est déjà existant - 1 ETP - auparavant dédié à la jeunesse)
 - o d'un adjoint administratif titulaire ou contractuel dont les missions restent à définir (poste n°26 0.8 ETP à compléter de 0.2%)
- Prévision de crédits pour un volume de remplacement de trois mois (arrêt maladie, ...)

Service de l'agence postale

- Maintien des effectifs en place soit 1 agent correspondant à 0.46 ETP,
- Prévision de crédits pour le remplacement de l'agent titulaire pendant ses congés.

Service culturel

- Prévision de crédits pour quatre prestations de régisseur liées à la programmation culturelle de l'acte 2.

Service technique

- Maintien des effectifs en place soit 11 agents correspondant à 10.41 ETP
- Prévision de crédits pour :
 - o 300 heures de prestation REEL (ainsi que 150 heures dédiés à d'éventuels remplacement au sein du service),
 - o un saisonnier de deux mois,
 - o un volume de remplacement de six mois (arrêt maladie),

Service scolaire et de restauration scolaire

- Maintien des effectifs des ATSEM soit 3 agents (2 titulaires et 1 contractuel) correspondant à 2.45 ETP dont 1.65 ETP titulaire et 0.8 ETP contractuel
- Maintien des effectifs des surveillants sur le temps de pause méridienne soit 8 agents (4 titulaires et 4 contractuels) représentant 1.85 ETP dont 0.50 ETP titulaire, et 1.35 ETP contractuel
- Prévision de crédits pour la réalisation du service minimum en cas de grève (équivalent à 2 semaines de travail).

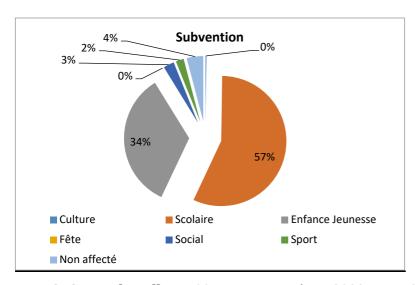
c. Les autres charges de gestion courante

Chapitr	e Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	65 Autres charges de gestion courante	399 000,00	361 660,88	515 700,00

<u>Les charges liées aux indemnités d'élus sont stables</u>: 92 600 euros proposés pour 2022 (dont 2000 euros budgétés pour les formations) pour 91 000 euros réalisés en 2021 (dont 700 euros réalisés pour les formations).

<u>Le prévisionnel 2022 pour les charges liées aux subventions de fonctionnement</u> est en légère augmentation (+6% hors enveloppe non affectée) par rapport au réalisé 2021. Cette augmentation concerne essentiellement les subventions versées en matière d'enfance jeunesse (+24 000 euros, +28%) tandis que les demande de subvention par les associations à vocation sociale et sportive sont plutôt en baisse.

	VERSE 2021	PROPOSITION
CULTURE	780,00 €	700,00€
ECOLE	183 129,72 €	182 671,12 €
ENFANCE JEUNESSE	86 000,00 €	110 000,00 €
SOCIAL	13 915,00 €	8 655,00 €
SPORT	8 160,00 €	6 426,88 €
Non affecté	- €	13 200,00 €
TOTAL	291 984,72 €	321 653,00 €



Associations culturelles: 700 euros proposés en 2022 pour 780 euros versés en 2021

Ecole : Environ 182 700 euros proposés en 2022 pour environ 183 100 versés en 2021 dont :

- AGRS: 15 000 euros de subvention pour 17 200 euros versés en 2021,
- OGEC (contrat d'association): 153 676.12 euros prévus pour 2022 pour 150 667.53 euros versés au titre de l'année 2021 (dont 25 700 euros budgété et versé en 2022),

Enfance Jeunesse: 110 000 euros proposés en 2022 pour 86 000 euros versés en 2021 dont :

- Familles Rurales: 90000 euros de subvention en 2022 pour 66 000 euros versés en 2021,
- Halte garderie : 20 000 euros de subvention en 2022 pour 20 000 euros versés en 2021

Affaires sociales: Environ 8700 euros proposés en 2022 pour 13 900 euros 2021 dont :

- CCAS: 7200 euros proposés en 2022 pour 7000 euros versés en 2021
- ADMR : aucun versement en 2022 à la demande de l'association pour 3500 euros versé en 2021.
- Les Glycines : aucun versement en 2022 (aucune demande formulée) pour 1300 euros versés en 2021,

Sport : Environ 6450 euros proposés en 2022 pour environ 8200 euros versés en 2021

Une somme de 69 620.35 euros correspondant à la moitié des excédents de fonctionnement du budget annexe d'assainissement est également prévue pour reversement à Terres de Montaigu dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif au 01^{ier} janvier 2022.

d. Les charges financières

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
66	Charges financières	30 000,00	29 627,45	25 979,36

La Commune a remboursé à environ 29 627,45 euros d'intérêt d'emprunt en 2021 pour un encours de dette de 1 306 500 euros au 31 décembre 2021

Proposition 2022 : 25 979.36 euros de remboursement d'intérêt pour la dette en cours,

e. Les charges exceptionnelles

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	265,00	6 500,00

<u>Proposition 2022</u>: 6500 euros en cas d'annulation de titres sur les exercices antérieurs pour 265 euros réalisés en 2021.

2. Les recettes réelles de fonctionnement

	RECETTES					
Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	139 240,70		
013	Atténuation de charges	5 000,00	32 612,11	5 000,00		
70	Produits services, domaine, ventes dir	86 800,00	96 074,82	49 920,00		
73	Impôts et taxes	1 391 400,00	1 400 044,04	1 326 000,00		
74	Dotations, subv et participations	1 008 000,00	1 022 066,98	1 018 400,00		
75	Autres pdts de gestion courante	65 000,00	80 584,00	60 830,00		
76	Produits financiers	0,00	2,13	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	5 144,13	0,00		
	Opération d'ordre entre section	0,00	31 354,36	0,00		
Total des recettes de fonctionnement		2 556 200,00	2 667 882,57	2 599 390,70		
RESULTATS	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 486 250,00 748 819,32 414 66					

a. Les résultats de fonctionnement reportés

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	139 240,70

En 2022 il est exceptionnellement proposé une recette d'environ 139 300 euros de reprise des excédents de fonctionnement du budget annexe d'assainissement collectif.

Il s'agit d'une recette liée au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération au $01^{\rm ier}$ janvier 2022.

La moitié de cet excédent de fonctionnement est reversée à Terres de Montaigu (chapitre 065 – dépenses de fonctionnement).

b. Les atténuations de produits

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	5 000,00	32 612,11	5 000,00

Cela correspond essentiellement au remboursement des charges de personnel liées aux arrêts maladie.

Ces remboursements sont stables à hauteur de 32 000 euros en 2020 et 2021. Ils sont liés à des arrêts maladie, des congés pour maladie professionnelle.

Cette recette étant incertaine, il est proposé de reconduire une prévision budgétaire pour 2022 à hauteur de 5000 euros.

c. Les produits des servies, domaines et ventes directes

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	Produits services, domaine et ventes			
70	directes	86 800,00	96 074,82	49 920,00

Il est constaté une baisse d'environ 46.9 k€ entre le réalisé 2021 et le budgété 2022 en raison de :

- La suppression des recettes liées au remboursement des charges de personnel de l'animateur territorial qui n'est plus mis à disposition de l'AIFR (recrutement direct d'un animateur par l'association) suite à la mutation interne de notre agent (-33 k€),
- La réduction des recettes liées au remboursement des charges de personnel du budget annexe d'assainissement collectif au budget général suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération (-21 k€).
 - o d'une part, une grande partie de l'entretien de la station d'épuration a été externalisée à compter du 01^{ier} janvier 2022 et sera payée directement par la Communauté d'agglomération
 - o d'autre part, le projet de convention de mise à disposition de service par la Commune à la Communauté d'agglomération prévoit une mise à disposition à hauteur de 0.53 ETP maximum avec un coût de 37 571 euros pour un ETP annuel. La recette potentielle maximum pour la Commune est donc de 19 912.97 euros. Il est proposé une approche prudente à 10 000 euros.

d. Impôts et taxes

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
731	Contributions directes	890 400,00 €	895 204,00 €	900 000,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		590,00€	
7321	Attributions de compensation	305 000,00 €	306 550,24 €	260 000,00 €
73224	Fonds départemental des Dr Mut Tit Onéreux	90 000,00 €	90 551,00 €	75 000,00 €
73223	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	105 000,00 €	105 756,80 €	90 000,00 €
7336	Droits de place	1 000,00 €	1 392,00 €	1 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 391 400,00 €	1 400 044,04 €	1 326 000,00 €

PROPOSTION DE TAUX D'IMPOSITION 2022 - BASE ETAT 1259					
SIMULATION SANS MODIFICATION DES TAUX	BASES 2022	TAUX 2022	PRODUITS 2022	LISSAGE	COMPENSATIONS
TAXE D'HABITATION	35 753 €	21,640%	7 737 €		171 314 €
TAXE FONCIER BATI	1 918 000 €	34,660%	664 779 €		112 997 €
TAXE FONCIER NON BATI	217 300 €	43,940%	95 482 €		11 522 €
TOTAL 767 997 €					295 833 €
					1 063 830 €

En 2021, la Commune a percu :

- 7 483 euros de taxes d'habitation,
- 631 947 euros de taxe foncière sur le bâti,
- 92 517 euros de taxe foncière sur le non bâti,

Auxquels s'ajoute 163 257 euros liés à l'application du coefficient correcteur dans le cadre de la compensation de la perte de taxe d'habitation par le reversement de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

La Commune a également perçu 121 652 euros de compensation des exonérations de taxes foncières notamment sur les locaux industriels.

Pour 2022, sur une hypothèse d'évolution des bases de + 3.4%, les recettes sont estimées selon le tableau ci-dessus ainsi qu'il suit :

- 767 997 + 171 314 = 939 311 euros au titre des contributions directes. Par prudence, il est proposé de budgéter 900 000 euros.
- 124 519 euros d'allocations compensatrices des exonérations de taxes foncières ceci sur la base du réalisé 2021 (cf ci-dessous au titre des dotations, subvention et participation compte 74834). Par prudence, il est proposé de budgété 121 000 euros.

Ces données sont issues de l'état 1259 produits le 18 mars 2022.

e. Dotations, subventions et participations

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
74	Dotations, subv et participations	1 008 000,00	1 022 066,98	1 018 400,00

L'enveloppe nationale des dotations n'a pas été remise en cause par la loi de finances 2022 et elle a même été plutôt revue à la hausse concernant la DSR et la DNP.

Cependant les indicateurs financiers servant de base au calcul des dotations, ont fait l'objet d'une réforme sans qu'on puisse avoir, à ce stade, une visibilité sur les conséquences de cette réforme.

Il est donc proposé une approche prudente de détermination de ces montants de dotations où le prévisionnel 2022 est quasi égal au réalisé 2021.

	2022
Dotation forfaitaire	340 000,00 €
Dotation nationale de péréquation	460 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	70 000,00 €
TOTAL	870 000,00 €

- Une approche prudente nous amène à reconduire le prévisionnel du FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement à l'identique du réalisé 2021 (12 000 euros).
- Il est également prévu 14 400 euros de redevances liées à l'implantation des éoliennes et l'occupation du toit du restaurant scolaire par des panneaux photovoltaïques.

f. Autres produits de gestion courants

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
75	Autres pdts de gestion courante	65 000,00	80 584,00	60 830,00

Ces recettes correspondent à différents loyers (éolienne, fermage, occupation des salles communales).

g. Produits exceptionnels

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
77	Produits exceptionnels	0,00	5 144,13	0,00

Les 5144.13 euros correspondent à la revente de deux biens de notre patrimoine (2 200 euros), aux produits des frais de capture de chiens errants (300 euros), d'annulation de mandats sur exercices antérieurs et de divers avoirs.

S'agissant d'un produit exceptionnel non évaluable, il convient de ne pas prévoir de crédits pour 2022.

3. Les dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
16	EMPRUNTS	209 000,00	208 047,48	193 251,26
	DEPENSES EQUIPEMENTS	3 060 500,00	1 033 573,46	2 937 764,36
	Excédent d'Investissement de l'assainissement reversé à Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière (1/2)		0,00	121 923,17
	Opération pour compte de tiers	4 014,00	0,00	4 014,00
	Opération d'ordres	0,00	31 354,36	0,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'investissement	3 273 514,00	1 272 975,30	3 256 952,79
	DONT			
	COMMUNICATION	1 000,00	780,00	20 100,00
	BATIMENTS ET SPORTS	656 260,98	386 312,68	491 047,31
	VOIRIE ET RESEAUX	289 679,77	218 992,70	314 684,80
	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	164 919,02	56 146,23	147 788,72
	RUE DU BOCAGE	392 820,23	356 963,81	2 981,02
	PLACE VERDON	427 420,00	2 400,00	709 314,51
	TERRAIN SYNTHETIQUE	1 055 000,00	8 184,00	1 085 500,00
	MULTI-ACCUEIL	45 000,00	0,00	162 148,00
	MEDIATHEQUE	28 400,00	3 794,04	4 200,00

a. Le remboursement en capital de l'emprunt (cf document annexe)

Il est proposé de ne pas recourir à un emprunt complémentaire pour l'année 2022.

La situation de la Commune est saine. Au 31 décembre 2021, le niveau d'endettement est de 372,21 euros/habitant et la capacité de désendettement est 1,64 ans. (A titre d'information, le seuil critique d'endettement est fixé à 12 ou 14 ans.)

L'Etat de la dette de la Commune au 31 décembre 2022 est le suivant :

	Budget Général
Encours de la dette 31/12/2021	1 306 459,91 euros
Remboursement en capital 2022	193 251,26 euros
Remboursement en intérêts 2022	25 919 ,36 euros

b. Reversement d'une partie de l'excédent d'investissement du budget annexe d'assainissement

A titre exceptionnel, La Commune intègre l'intégralité de l'excédent d'investissement du budget annexe d'assainissement collectif (cf ci-après les recettes d'investissement) et prévoit une dépense correspondant au reversement de la moitié de cet excédent à Terres de Montaigu.

c. Le bilan des investissements 2021

Le détail des dépenses d'équipement est exposé ci-dessous en présentant d'une part le réalisé, d'autre par le prévisionnel.

Les programmes annuels de « voirie et réseaux », « urbanisme et aménagement » et « bâtiment et sport » se distinguent des grands projets du mandat que sont le terrain synthétique, l'aménagement de la Place Verdon, le multi-accueil et la médiathèque

VRD - Programme et travaux divers 2021	219 000 € dont
Programme voirie 2021	130 700 €
Passerelle de Champagné	13 600€
Chemin ZAC Ville en Bois	36 000 €
Diagnostic des chaussées et relevés topographiques	17 600 €

VRD - Rue du bocage (restant) 2021	357 000 €

Urbanisme et aménagement - Programme 2021	56 000 € dont
Cimetière – Colombarium et caves urnes	21 500 €
Jeux de la ZAC	10 900 €
Plantations	2 700 €
Sablage des chemins du centre-bourg	14 500 €
Pose de défibrillateurs	5 000 €

Place Verdon - études 2021	2 400,00 euros

Programme courant 2021	491 000 € dont
Jeux et vidéophonie de l'école J Golly – 20 200 €	20 200 €
Dalles de la salle de sport	20 000 €
Chauffage du CCL	70 000 €
Cuisine de la mairie et mobilier bureau du maire	13 500 €
Terrain synthétique: maîtrise d'œuvre	8 184 €
Acquisition de 2 véhicules électriques et d'un camion benne	112 000 €
Achèvement des travaux des ateliers	81 500 €

Terrain synthétique: maîtrise d'œuvre 2021	8 184,00 €

d. Les propositions d'investissement 2022

Les programmes annuels 2022

VRD - Programme 2022	314 700 € dont
Programme voirie 2022	180 000 €
Etude pour la création d'un rond-point à l'entrée Nord	50 000 €
Vidéoprotection	10 000 €
Cheminement piétonnier	10 000 €

Urbanisme et aménagement - Programme 2022	147 800 € dont
Aménagement place du champs de foire et place des halles et centre bourg et décoration de Noël, garde corps du pont de l'Issoire	29 200 €
Plantations	27 300 €
Jeux du CME, table de ping pong et mise en conformité des jeux existants	14 000 €
Travaux de réseaux liés à la ZAC	18 800 €
Travaux divers dans le cimetière	10 000 €
Acquisition foncière – enveloppe non affecté	40 000 €

Bâtiment et sports - Programme 2022	491 000 € dont
<u>Salles de sport- Travaux divers</u> dont menuiserie et peinture pour salle de sport et bar du foot	81 300 €
Eglise – travaux divers dont réfection de toiture	74 000 €
CCL - Travaux divers dont les plafonds et la climatisation	84 000 €
<u>Mairie – travaux et acquisition diverses</u> dont rénovation salle du conseil, embellissement bureau du Maire, acquisition panneau d'affichage numérique	55 000 €
<u>Services techniques</u> – acquisitions diverses dont 1 véhicules, 1 remorque et de l'outillage	58 200 €
Foyer des jeunes – travaux divers dont couverture, isolation et aménagement du bureau de l'animateur	42 000 €

Théâtre - travaux de toiture et de mur	38 000 €
Ecole Jacques Golly – travaux divers dont peintures intérieurs et extérieures et détecteurs de de CO2	32 000 €

Les grands projets 2022

Terrain synthétique:	1 085 500 €
maîtrise d'œuvre	33 000 €
• VRD	900 000 €
• Eclairage	113 400 €
Autres dépenses (tracteur et outils d'entretien, portail)	39 100 €

Place Verdon	709 000 €
Acquisition de foncier	263 000 €
VRD et travaux divers	343 000 €
Eclairage	48 000 €
Démolition kiosque à fleurs	25 000 €
Panneau d'information lumineux	30 000€

Multi-accueil	162 200 €
AMO et maîtrise d'œuvre	136 800 €
Diagnostic amiante, études géotechniques et géomètres	14 400 €
CSPS et contrôleur technique	11 000 €

4. Les recettes d'Investissement

	RECETTES								
Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022					
16	EMPRUNTS	161 400,00	0,00	68 828,22					
		1							
	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	1 157 301,00	249 846,73	1 054 129,47					
	Dotation fds divers (FCTVA / TA)	117 985,92	117 943,68	168 000,00					
	Opération pour compte de tiers	4 014,00	0,00	4 014,00					
	Opérations d'ordres	46 000,00	79 275,92	80 000,00					
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	564 407,48	564 407,48	718 500,44					
	Affectat° résultat de fonctionnement N-1	F26.4FF.60	F26.4FF.60	740.040.00					
	(1068) Excédent prévisionnel de fonctionnement	736 155,60 486 250,00	736 155,60	748 819,32 414 661,34					
		·							
Total des	recettes d'investissement DONT	3 273 514,00	1 747 629,41	3 256 952,79					
	COMMUNICATION	0,00	0,00	0,00					
	BATIMENTS ET SPORTS	229 979,00	164 735,08	78 500,00					
	VOIRIE ET RESEAUX								
	URBANISME ET CADRE DE VIE	15 822,00	922,50	21 688,10					
	RUE DU BOCAGE	225 000,00	84 189,15	196 441,37					
	PLACE VERDON	78 000,00		74 000,00					
	TERRAIN SYNTHETIQUE	608 500,00	0,00	683 500,00					
	MULTI-ACCUEIL	0,00	0,00	0,00					
	MEDIATHEQUE	0,00	0,00	0,00					

a. L'emprunt

La Commune n'a pas réalisé d'emprunt pour 2021. Pour 2022, il est proposé un emprunt d'équilibre à hauteur de 68 828 euros

b. Le FCTVA

Une recette de 150 000 euros de FCTVA est envisagée sur les dépenses d'équipement 2021.

c. Le solde d'exécution d'investissement

Le solde d'exécution d'investissement reporté comprend :

- 454 654,11 euros correspondant au solde d'exécution positif du budget général 2022,
- 243 846,33 euros correspondant au solde d'exécution positif du budget annexe d'assainissement dont la moitié est reversée à Terres de Montaigu.

d. L'affectation du résultat de fonctionnement

Comme tous les ans, il est proposé que l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (748 819 euros en 2021) soit affecté en investissement.

e. Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement relatives aux principaux projets se répartissent ainsi qu'il suit :

		DETR/DSIL	Subvention de la Région	Subvention du Département	Fonds de concours	Autres subvention	TOTAL
Terrain synthétique	2022	283 500 €			125 000 €	Rocheservière : 200 000 € FFF : 25 000 € Nexity : 50 000 €	558 500 €
Chauffage	2021	12 000 €					
du CCL	2022	28 000 €	16 000 €				46 000 €
Véhicules	2021	40 000 €					
Electriques	2022		12 000 €				52 000 €
	2021			16 689 €	67 500 €		
Rue du Bocage	2022			38 941 €	157 500 €		280 630 €
Place Verdon	2021		14 000 €	60 000 €			
veruon	2022						74 000 €
Ateliers des services	2021	22 500 €					
techniques	2022	22 500 €					50 000 €

C. Le programme pluriannuel d'investissement

Il est proposé le programme pluriannuel d'investissement suivant qui fera l'objet d'ajustement chaque année

PROJETS (montant en euros TTC)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Programme annuel voirie et réseaux	219 000	314 700	181 600	181 600	181 600	181 500	1 260 000
Programme annuel bâtiment	386 300	491 000	110 600	110 600	110 600	110 600	1 319 700
Programme annuel urbanisme et							
aménagement	56 150	147 800	54 000	54 000	54 000	54 000	419 950
Place Verdon	56 150	709 300	180 000	503 000	160 000		1 608 450
Terrain synthétique	8 200	1 085 500					1 093 700
Multi-accueil	3 800	162 200	618 000	694 800			1 478 800
Médiathèque			80 000	80 000	650 000	650 000	1 460 000
Réhabilitation du logement de la poste					56 000		56 000
Rond-point entrée Nord de la Commune		50 000	400 000				450 000
TOTAL ANNUEL	729 600	2 960 500	1 624 200	1 624 000	1 212 200	996 100	9 146 600

- Les enveloppes annuelles du programme voirie et réseaux sont fixées sur une base annuelle de 210 000 euros soit 1 260 000 euros sur la période 2021-2026
- Les enveloppes annuelles du programme bâtiment (incluant le matériel des services techniques) sont fixées sur une base annuelle de 220 000 euros soit 1 320 000 euros sur la période 2021-2026.
- Les enveloppes annuelles du programme urbanisme et aménagement sont fixées sur une base annuelle de 70 000 euros soit 420 000 euros sur la période 2021-2026.
 - □ L'objectif étant que ces programmes annuels soient financés par l'épargne nette (excédent de fonctionnement après déduction du remboursement des emprunts), cela implique que cette épargne soit au minimum de 500 000 euros annuel soit 3 000 000 sur la période 2021-2026.
 - ⇒ A titre d'information, l'épargne nette a évoluée ainsi qu'il suit depuis 2018 :

Budget général	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	640 005,57	674 795,08	620 462,05	583 814,27

D. Budget annexe cellules commerciales Le Verdon

Concernant **le budget annexe des cellules commerciales le Verdon**, l'acquisition des deux cellules commerciales pour l'accueil d'un fleuriste et d'une couturière a été finalisée en novembre 2021 avec une entrée dans les locaux fin novembre.

L'éventuelle acquisition d'une cellule commerciale de l'immeuble l'Esplanade n'est pas budgétée pour le moment en 2022.

La Commune doit rembourser en 2022 l'emprunt nécessaire à l'acquisition des deux cellules soit 1947 euros d'intérêt et 10 000 euros de capital (11 947 €) ainsi qu'un prêt relai (40 000 euros).

L'équilibre financier est réalisé concernant l'emprunt principal par la perception de deux loyers dont la recette est estimée à 11 600 euros annuel pour 2022.

Il reste par ailleurs 10 000 euros de subvention à percevoir du Département dans le cadre du CCU Travaux.

	6	D	Е	A		C	EC	
D	Е	۲	ᆮ	I	U	5	EЭ	

Chapitre	Libellé	BP et DM 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	6 650,00	95,08	2 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 250,00	2 206,00	2 250,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	900,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	13 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		9 800,00	2 301,08	17 450,00
RESULTAT	S DE FONCTIONNEMENT	3 100,00	9 781,51	3 971,51

RECETTES

BP 2022 00 0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
14 11 640,00
0,00
0,00
0,00
9 781,51
),(),(),(),(),(

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP et DM 2021	CA 2021	BP 2022
16	Emprunts	42 500,00	2 500,00	50 000,00
Op 101	Local commerciale - 1	125 853,12	124 720,89	0,00
Op 102	Local commerciale - 2	59 778,13	58 672,72	0,00
	Autres dépenses	7 947,45	0,00	14 056,60
	Opération d'ordres			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'investissement	236 078,70	185 893,61	64 056,60

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP et DM 2021	CA 2021	BP 2022	
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00	
Op 101	Local commerciale - 1	0,00	0,00	0,00	
Op 102	Local commerciale - 2	10 000,00	0,00	10 000,00	
	Dotation fds divers	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'ordres	0,00	0,00	13 000,00	
Total des i	recettes d'investissement	10 000,00	0,00	13 000,00	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	222 978,70	222 978,70	37 085,09	
	Affectat° résultat de fonctionnement N-1 (1068)	0,00	0,00	0,00	
	Excédent prévisionnel de fonctionnement	3 100,00		3 971,51	
Total des i	recettes d'investissement	236 078,70	222 978,70	64 056,60	

Annexe 1 – Quelques chiffres clés

	Fonctionnement		Investis	sement	TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Général	2 599 390,70	2 599 390,70	3 256 952,79	3 256 952,79	5 856 343,49	5 856 343,49
Budget Annexe Cellules						
Commerciales Le Verdon	21 421,51	21 421,51	64 056,60	64 056,60	85 478,11	85 478,11
TOTAL	2 620 812,21	2 620 812,21	3 321 009,39	3 321 009,39	5 941 821,60	5 941 821,60

	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	506,34	524,16
Produit des impositions directes / population	277,43	255,21
Recettes réelles de fonctionnement/ population	777,11	751,15
Dépenses d'équipement brut/population	202,28	294,47
Encours de la dette/ population	435,95	372,21
DGF / population	237,34	248,86
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48,62%	47,64%
Dépenses de fonctionnement et remboursement en capital/		
recettes réelles de fonctionnement	83,96%	77,67%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,03%	39,20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	56,10%	49,55%

Evolution des produits de fonctionnement (en euros TTC)	2019	2020	2021
Atténuation de charges	64 840	32 151	32 612
Opération d'ordre de transferts entre sections	0	11 460	31 354
Produits des services du domaine et ventes directes	90 200	85 652	96 075
Impôts et taxes	1 384 278	1 442 122	1 400 044
Dotations, subventions et participations	856 093	888 490	1 022 067
Autres produits de gestion courante	118 207	91 670	80 584
Produits financiers	2	159 602	5 146

Evolution des charges de fonctionnement en euros TTC	2019	2020	2021
Charges à caractère général	451 877	456 458	566 531
Charges de personnel et frais assimilés	801 199	855 199	876 495
Opé.d'ordre de transfert entre sections	42 502	215 951	79 276
Autres charges de gestion courante	363 587	365 815	361 661
Charges financières	32 754	33 736	29 627
Charges exceptionnelles	18 407	47 072	265
Atténuations de produits	212	761	5 208

Evolution des produits d'investissement (en euros πc)	2 019	2 020	2 021
FCTVA	92 712	278 226	86 046
taxes diverses (TA, TLE)	25 045	31 088	31 898
Excédent de fonctionnement capitalisés	773 651	803 081	736 156
Emprunts	850 313	0	0
Amortissements	42 502	45 349	79 276
Subventions	251 822	47 346	249 847

Evolution des dépenses d'investissement (en euros TTC)	2019	2020	2021
Remboursement emprunts en cours	189 195	207 658	208 047
Amortissements / remboursement à CCTM	28 000	0	31 354
Divers (communication)	1 304	0	780
Réserves Foncières	1 914	55 095	876
Equipements sportifs	1 133 416	167 348	37 785
Equipements culturels et de loisirs	51 859	11 424	84 508
Bâtiments scolaires et para-scolaires	12 735	10 241	29 552
Autres Bâtiments communaux	15 490	11 039	38 050
VRD	270 863	288 225	575 957
Urbanisme Aménagement Sécurité	138 385	33 160	57 670
Matériels des Services techniques	14 244	125 016	208 395